



4^{ème} manche de Championnat de Martinique de Voile Légère Annexe aux instructions de course

<p><u>Nom de l'épreuve</u> : 4^{ème} manche de championnat de Martinique de Voilé Légère <u>Date</u> : 04 Février 2018 <u>Lieu</u> : Morne Cabri au Lamentin <u>Autorité Organisatrice</u> : Club Nautique le Neptune</p>

2 Emplacement du tableau officiel

Les avis aux concurrents seront affichés au tableau officiel se trouvant devant le secrétariat du CNN.

3 Modification aux instructions de course

Toute modification aux IC sera affichée avant 9h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 Signaux faits à terre

Les signaux faits à terre seront envoyés du mât situé face au préau du CNN.

4.1 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4. Il est rappelé qu'un équipement individuel de flottabilité correctement attaché est obligatoire pour toutes les classes.

5 Emargement

Un émargement sera mis en place à terre à proximité du mât de pavillons. Chaque concurrent devra émarger avant et après son passage sur l'eau sous peine de pénalité. Au départ, il peut être ouvert 1 heure avant le 1er signal d'avertissement du jour conformément aux signaux faits à terre (article 4 des présentes instructions de course). L'émargement retour est clos à l'heure limite de dépôt des réclamations.

5.1 Le non-respect de chaque émargement entraînera une pénalité appliquée à la course du jour la plus proche, courue par le concurrent.

a) non émargement au départ : DNS, et ceci sans instruction (modification de la règle 63.1).

b) cas du concurrent qui a oublié l'émargement départ et qui vient le signaler au bateau comité avant l'envoi du signal préparatoire de la première course de la journée à laquelle il va participer : pénalité forfaitaire de 15 places plafonnée à DSQ sans instruction. Il sera DNS aux courses auxquelles il aurait participé avant de signaler son émargement au Comité de Course.

c) émargement retour tardif (créneau de 20 minutes), pénalité forfaitaire de 15 places plafonnée à DSQ sans instruction. (modification de la règle 63.1).

d) non émargement retour : DSQ et ceci sans instruction sur la dernière course du jour (modification de la règle 63.1).

6 Programme des courses

Date : 04/02/2018 Heure du premier signal d'avertissement : 09h00

La première course est un raid pour toutes les séries. Son parcours est précisé en annexe.

Inscriptions :

Samedi 27/01/2018 : 14h00/17h00

Mercredi 31/01/2018 : 09h00/12h00

Samedi 03/02/2018 : 09h00/12h00 et 13h00/17h00

6.1 Définition des pavillons de classe

Optimist : Pavillon Optimist

Laser: Pavillon Laser

Bic 293 OD et RCB : Pavillon vert

7 Définition de l'emplacement de la zone de course

Cohé du Lamentin

8 Les parcours : Voir annexe 1 parcours

Les bords du parcours ne seront pas modifiés après le signal préparatoire. Ceci modifie la règle 33.

9 Marques

Les marques 1, 2, 3 et 4 sont des bouées cylindriques blanches.

9.1 Marques de départ et d'Arrivée

Les marques de départ et d'arrivée sont des bouées frites jaunes.

10 Le départ

10.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.

10.2 La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité et la marque de départ, elle sera située au milieu du parcours.

10.3 En procédure de départ la ligne est obstacle pour tous les concurrents en course, non concernés par la procédure. Les concurrents qui ne sont pas en course sont priés de pas gêner les concurrents en procédure.

10.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A 4.

11 L'Arrivée

La ligne d'arrivée sera entre un mat arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et la marque d'arrivée.

Laser-planche à voile-optimist- : Elle sera située au vent de la marque de parcours N°1.

12 Système de pénalités

12.1 Les pénalités sont les suivantes : 720° pénalité à 2 tours

12.2 Pour la classe planche à voile, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 Temps limites et temps cible

13.1 Le temps limites et les temps cibles pour toutes les classes sont les suivants :

Classe	Temps limite	Temps limite pour la marque 1	Temps cible
Optimist	1h15	15mn	45mn
Pav- laser	1h00	15 mn	45 mn

Si le premier bateau n'a pas passé la marque 1 dans le temps limite pour la marque 1 la course sera annulée.

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1(a).

13.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après que le premier bateau ayant effectué le parcours ait fini, seront classés DNF sans instructions. Ceci modifie les règles 35, A4.

14 Réclamations et demandes de réparations

14.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du CNN. Les réclamations et demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans un délai approprié.

14.2 Pour toutes les classes le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la course du jour de sa classe ou que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de courses ce jour, selon lequel il est plus tardif.

15 Classement

15.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série

1 course doit être validée pour constituer une série.

15.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées le score du bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses

(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

16 Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Composition du corps arbitral

Président du comité de course : VATRAN Claude

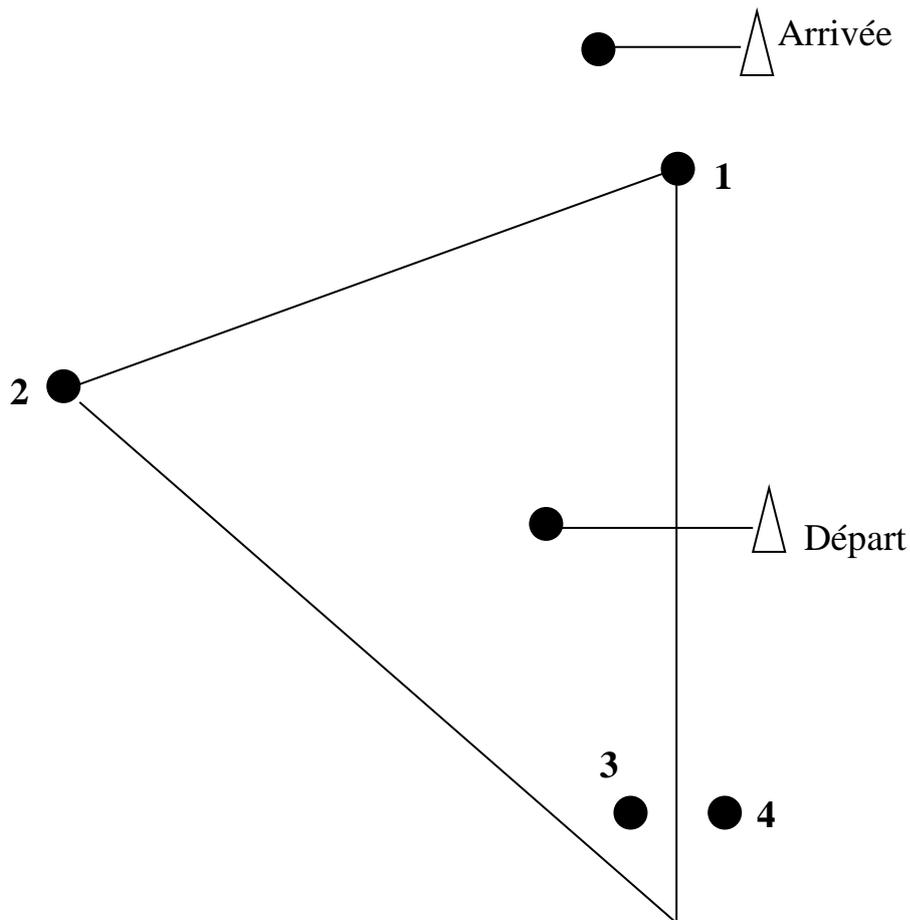
Président du comité de réclamation : CRIQUET Jean-Michel

Annexe 1 des IC : Parcours
Planche à voile-Laser-Optimist-

Toutes les marques sont à laisser à bâbord

Parcours Optimist : Départ-1-2-3-1-Porte- Arrivée

Parcours Laser/Planche à voile : Départ -1-Porte-1-2-3-1-Porte- Arrivée



Parcours du raid toutes séries : Départ – Porte (7L à laisser à tribord et bouée blanche à laisser à bâbord) – 2 à laisser à bâbord – 3 à laisser à bâbord – Arrivée

